

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°26-2023-159

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2023

# Sommaire

## **26\_Préf\_Préfecture de la Drôme / Cabinet**

26-2023-07-31-00001 - Modification partielle de la liste des membres de la  
Commission Départementale de Sécurité Routière (2 pages)

Page 3

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2023-07-31-00001

Modification partielle de la liste des membres de  
la Commission Départementale de Sécurité  
Routière

**ARRÊTE PRÉFECTORAL N°26-2023-..... EN DATE DU  
PORTANT MODIFICATION PARTIELLE DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE**

VU le code de la route et notamment ses articles R.411.10 à R.411.12 ;

VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment son article 9 ;

VU le décret n°2012-537 du 20 avril 2012 relatif aux compétences de la commission départementale de sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2021-05-05-00002 du 5 mai 2021 portant composition de la commission départementale de sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2022-02-04-00003 du 4 février 2022 portant modification partielle de la liste des membres de la commission départementale de sécurité routière ;

VU la demande de l'A ;

Vu la demande de modification transmise par l'association des maires et présidents d'intercommunalités de la Drôme en date du 12 juillet 2023 ;

VU la demande de modification transmise par l'Union Nationale Intersyndicale des Enseignants de la Conduite (UNIDEC) en date du 26 mai 2023

Considérant qu'il y a lieu de modifier la liste des membres de la commission départementale de sécurité routière ;

Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet de la préfecture de la Drôme ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

La liste des représentants des élus communaux figurant dans l'arrêté préfectoral n°26-2021-05-05-00002 du 5 mai 2021 fixant la composition de la commission départementale de sécurité routière est modifiée comme suit :

Représentants des élus communaux au sein de la commission départementale de sécurité routière de la Drôme :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>3 - Représentants des élus communaux</b>	
<b>M. Damien LAGIER</b> Maire de Marsanne	<b>M. Jean-Luc ZANON</b> Maire de La Coucourde

Représentants des élus communaux au sein des formations spécialisées n° 2, 3 et 4 :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>3 - Représentants des élus communaux</b>	
<b>M. Damien LAGIER</b> Maire de Marsanne	<b>M. Jean-Luc ZANON</b> Maire de La Coucourde

**ARTICLE 2 :**

La liste des représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives figurant dans l'arrêté préfectoral n°26-2021-05-05-00002 du 5 mai 2021 fixant la composition de la commission départementale de sécurité routière est modifiée comme suit :

4 - Représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives au sein de la commission départementale de sécurité routière de la Drôme :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>4 - Représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives</b>	
<b>F.N.T.R. 26/07</b> <b>M. Jean-Luc BRES</b> Maison du Transport et de la logistique - ZI La Motte - Rue Louis Saillant - 26800 Portes-les-Valence	<b>M. Didier MARTIN</b>
<b>C.N.P.A.</b> <b>M. Claude CHAPOUAN</b>	<b>M. Michel DERSARKISSIAN</b>

<b>F.F.S.A - Comité Rhône-Alpes du Sport Automobile</b> <b>M. Jean-Pierre MAUVEAUX</b> 1 montée du Coteau Fleuri - 26200 Montélimar	<b>M.Daniel VERNET</b> 139, rue Jean Vilar – 26000 VALENCE
<b>F.F.C. Comité Départemental de Cyclisme de la Drôme</b> <b>M. François MILLOT – Président FFC</b> 71 rue Latécoère - 26000 Valence	<b>M. Philippe PHILIPON</b>
<b>UFOLEP – comité Drôme</b> <b>M. Alain BACONNIER</b> 33 pont Louis XIII – 07000 PRIVAS	<b>Mme Christiane MUNIER</b> 152, rue Barnave – 26000 VALENCE
<b>F.F.M. ligue motocycliste Dauphiné Savoie</b> <b>M. Jean-Paul REY</b> 235 rue des Combes 07500 Guilhaud Granges	
<b>Fédération Française des Véhicules d'Époque</b> <b>M. Frédéric CORNEO</b> Président du Club Drôme Auto Passion 2 quai du Jabron – 26200 Montélimar	<b>M. Aimé REYNOUARD</b> 1 cours Voltaire – 26000 Valence
<b>UNIDEC</b> <b>M. Cyril CHOMETTE</b> ECF ALIX FORMATION Les Hautes Marthes 26300 ALIXAN	

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :**

Madame la directrice de cabinet de la préfecture de la Drôme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera transmises à chacun des membres de la commission et des formations spécialisées.

Fait à Valence, le 31 juillet 2023

La Préfète,

Elodie DEGIOVANNI